

Formation économique étendue | 50 salariés et plus | 5 jours

Code module : 286 - Version : 3

Durée : 5 jours (35 heures) - Idéal en 3+2 jours

Composition du groupe : De 2 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques disponibles :

- ✓ Intra présentiel (dans vos locaux)
- ✓ Intra en classe distancielle
- ✗ Inter présentiel
- ✗ Inter en classe distancielle

Public : Membres du CSE

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'ensemble des missions des membres du CSE (hors SSCT)
- Acquérir des connaissances économiques
- Maîtriser le fonctionnement du CSE et la gestion de l'entreprise

Méthodes pédagogiques :

- Exposé
- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations et jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :

- Formation non certifiante
- Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :

- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de formation :

- Feuille de présence émarginée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel :

- **Formation par visioconférence :** type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogie synchrone
- **Matériel requis :** ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une **adresse e-mail valide**

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :

- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

Ce module est la version la plus étendue de la formation économique. Vous y apprendrez non seulement les missions économiques et sociales des membres du CSE mais vous développerez également des compétences en matière de compréhension des comptes de l'entreprise et des connaissances sur les procédures juridiques liées aux fusions et restructurations.

Il s'inscrit dans le cadre du congé pour formation économique prévu par l'[article L2315-63 du Code du Travail](#).

Nous le proposons conformément à l'[habilitation préfectorale de Cabestan Formation](#), valable sur toute la France.

Vous hésitez entre les 3 modules proposés pour votre formation économique ? Lisez [notre article pour vous aider à choisir](#).

PROGRAMME

1- Introduction de la formation économique

- Outils de recherche en matière juridique et économique
- Rappels historiques utiles
- Attributions générales du CSE
- Particularité du conseil d'entreprise
- Les acteurs du CSE (employeur, assistants, inspection du travail, ...)

2- Le fonctionnement de l'entreprise

- Types d'entreprises et assemblées générales
- Politique sociale et salariale de l'employeur
- Les orientations stratégiques – une démarche clé pour l'entreprise
- L'épargne salariale
- Notion de restructuration et de réorganisation de l'entreprise
- Notion d'entreprise en procédure collective

3- L'analyse comptable et économique de l'entreprise

- Être à l'aise avec le langage comptable et financier
- Le compte de résultat
- Les indicateurs du compte de résultat
- EXERCICE : Identifier les indicateurs du compte de résultat
- Le bilan économique
- Les indicateurs du bilan économique
- Comprendre un bilan et un compte de résultat
- Comment se saisir des données comptables et économiques
- EXERCICE : Identifier les indicateurs du compte de résultat

4- Les missions économiques des membres du CSE

- La BDESE (base de données économiques, sociales et environnementales)
- La procédure d'information – consultation
 - Définition d'une information ponctuelle
 - Déroulé complet d'une consultation du CSE
- Le recours aux experts du CSE
 - Nature des expertises en vue d'une consultation ponctuelle
 - Missions et rôle de l'expert-comptable du CSE
 - Règles de financement des expertises du CSE

5- La gestion des activités sociales et culturelles

- Les règles de transfert de compte à compte
- Les règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF
- Les différentes prestations autorisées et interdites
- Les principes de comptabilité des ASC
- Les modalités de décisions concernant les ASC

6- Les missions sociales du CSE : La défense des salariés

- La présentation des réclamations des salariés à l'employeur
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires
- La communication avec l'inspection du travail

Formation économique étendue | 50 salariés et plus | 5 jours

Code module : 286 - Version : 3

7- Les moyens à la disposition du CSE

- L’affichage
- Les autres moyens de communication
- Le mandat des délégués
- Les effectifs de la délégation du personnel au CSE
- Les instances compétentes en cas de litige
- La protection spéciale des représentants du personnel

8- Les réunions du CSE

- La préparation des réunions CSE
 - Constitution de l’ordre du jour
 - Réunions préparatoires
- Le déroulement des réunions CSE
 - L’organisation des débats
 - Les différents types de vote
- Les procès verbaux des réunions CSE